



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-06-054

Avenant à la convention de télétransmission des actes administratifs

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

<u>Date de Convocation</u> : 22 juin 2022	Séance du 29 juin 2022 A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 04 juillet 2022	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK

Etaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Philippe REYNERO est représenté (e) par Marie-Paule FOURMENT, Marie-Laure PERDIGUIER est représenté (e) par Patrick DUVAL, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Éric DEVALQUENAIRE, Gilles GIAIMO est représenté (e) par Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN est représenté (e) par Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Il est rappelé à l'assemblée qu'une convention, passée avec la préfecture, a été approuvée le 15 décembre 2009 concernant la télétransmission des actes administratifs.

Pour mémoire cette convention a permis à la commune de se doter d'un dispositif de télétransmission des actes afin de se connecter à l'application ACTES. Cependant en 2010 la télétransmission des actes budgétaires n'était pas prévue dans la convention susvisée.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver un avenant permettant la transmission par voie dématérialisée des documents budgétaires sur ACTES budgétaire et d'autoriser monsieur le maire à signer à cette fin un avenant à la convention susvisée.

Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 084-218400810-20220629-2022_06_054-DE

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des documents budgétaires sur ACTES budgétaire
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 01/07/2022
Le Maire,

Grégoire SOUQUE